

## VÉRITÉ ET JUSTICE POUR LES DISPARU(E)S EN ALGÉRIE

### LETTRE D'INFORMATION

N° 40 | 07-08-09 2011

#### Les familles de disparus en Algérie toujours harcelées par les autorités algériennes

La procédure d'indemnisation prévue dans le cadre de la charte pour la paix et la réconciliation nationale, rappelons le, impose aux familles de disparus de demander à la police ou à la gendarmerie un constat de disparition, puis au juge des affaires familiales un jugement de décès du disparu, pour pouvoir, muni de ces deux documents, déposer une demande d'indemnisations à la wilaya (préfecture).

Aux mois de juillet et août 2011, Hacène Ferhati, membre actif de Sos Disparus, et Nassera Dutour, porte-parole du CFDA, ont reçu à plusieurs reprises des convocations et la visite de policiers qui ont tenté, par tout moyen, de leur faire signer des documents les engageant à entreprendre les démarches pour les indemnisations.

Les cas de Hacène Ferhati et de Nassera Dutour sont loin d'être isolés. Convocations à la Wilaya ou à la gendarmerie, visites de la police aux domiciles des familles, délivrance de jugement de décès sans que la famille n'en ait fait la demande, sont le harcèlement que subissent incessamment, depuis 2006, les familles qui refusent les indemnisations. Après avoir envoyé [une lettre ouverte au Groupe de travail sur les disparitions forcées](#) (GTDF) de l'ONU suite à une précédente campagne de harcèlement des autorités contre les familles de disparus en juillet 2010, le CFDA a réagi cette fois-ci par [un communiqué urgent](#) diffusé largement au niveau national et international.

#### Le 30 août 2011 déclaré première journée internationale des victimes de disparitions forcées

Chaque année, les familles de disparus en Algérie, comme les familles de disparus de tous les continents, célèbrent, le 30 août, la journée internationale des disparus. Cette année, à Alger, elles se sont rassemblées place du 1er mai à l'appel du CFDA et de SOS Disparus pour réaffirmer leur refus de l'oubli et leurs revendications de Vérité et Justice. Simultanément les familles de disparus d'Oran et de Constantine se sont elles aussi rassemblées pour rappeler que le sort de plus de 8000 disparus dénombrés officiellement à ce jour n'a toujours pas été élucidé. [Le rassemblement a été relayé dans plusieurs articles de la presse algérienne.](#)

Suite à l'entrée en vigueur, en décembre 2010, de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, cette 28ème journée internationale des disparus a été proclamée « [première journée internationale de l'ONU des victimes des disparitions forcées](#) ». Le Groupe de travail sur les disparitions forcées et involontaires (GTDF) de l'ONU a quant à lui saisi cette occasion pour affirmer [dans une déclaration](#) toute sa solidarité à la lutte des familles de disparus, leur signifiant publiquement qu'elles ne sont pas seules.

#### Les familles de disparus interpellent avec succès la délégation du CIC de l'ONU en visite à Alger.

Les 14, 15 et 16 septembre 2011, une délégation du comité international de coordination (CIC) des institutions nationales des droits de l'Homme à l'ONU s'est rendue à Alger sur invitation de la Commission nationale consultative pour la promotion et la protection des droits de l'Homme (CNCPPDH). La visite de la délégation du CIC à Alger s'effectuait, à n'en pas douter, dans le cadre des tentatives de la CNCPPDH de retrouver son statut A suspendu par le sous-comité d'accréditation du CIC en mars 2009. En effet, seules les institutions nationales respectant pleinement les critères d'indépendance définis dans les « Principes de Paris » peuvent disposer d'un statut « A » auprès de l'ONU. Ce statut permet notamment, de prendre la parole au Conseil des droits de l'Homme ou devant les différents mécanismes de l'ONU.

Le mercredi 14 septembre, la délégation du CIC devait se rendre au siège de la CNCPPDH à quelques centaines de mètres du lieu où les familles de disparus se réunissent chaque mercredi matin depuis que leur rassemblement a été interdit, en août 2010, sur la placette Adis Abeba. A la vue du cortège qui menait la délégation à la CNCPPDH, les familles de disparus ont tenté de barrer la route [pour y interpellier les membres du CIC sur le traitement fait par la CNCPPDH de la question primordiale des disparus](#). La délégation a été particulièrement sensible au discours des familles qui ont su se trouver au bon endroit au bon moment pour mettre en évidence la partialité de la CNCPPDH en matière de droits de l'Homme.

#### Le CFDA et SOS DISPARUS invtés à Buenos Aires par l'équipe argentine d'anthropologie médico-légale

L'équipe argentine d'anthropologie médico – légale (l'EAAF), située à Buenos Aires et à Cordoba en Argentine, a invité Nassera Dutour à une semaine d'échange, en septembre 2011, sur la documentation des disparitions forcées et sur le travail d'identification des disparus. Un jeune médecin militant auprès de Sos Disparus a également bénéficié de cette invitation.

L'EAAF est une ONG scientifique créée en 1984 pour enquêter sur le cas d'au moins 9000 personnes disparues en Argentine pendant la dictature militaire entre 1976-1983. Aujourd'hui, elle travaille dans le monde entier et propose des programmes de formation et d'échanges d'expériences.

Durant son séjour en Argentine, Nassera Dutour a pu constater le travail effectué par l'EAAF sur l'identification et la reconstitution des corps. Elle a également visité des camps de détention au secret où était pratiquée la torture, dont le plus tristement célèbre appelé ESMA. La porte-parole du CFDA a également eu l'occasion de rencontrer des représentants du département droits de l'Homme du ministère des affaires étrangères à Buenos Aires et de s'entretenir avec un journaliste de l'un des quotidiens les plus lus d'Argentine « Pagina 12 ». Celui-ci a consacré [un article](#) à la situation des familles de disparus en Algérie en mettant en évidence la politique d'impunité prônée par les autorités algériennes.

#### Playdoyer sur la situation des Droits de l'Homme en Algérie

Après les visites de la Rapporteuse Spéciale de l'ONU sur les violences faites aux femmes et du Rapporteur Spécial sur la protection et la promotion du droit à la liberté d'expression et d'information, c'est la Rapporteuse spéciale sur le droit au logement qui a effectué une mission en Algérie du 9 au 19 juillet 2011. Le CFDA et Sos Disparus ont coopéré activement avec la Rapporteuse spéciale afin de lui indiquer des lieux à visiter, des personnes ressources à consulter et de donner des éléments sur les conséquences des déplacements de population dans les années 1990 ou sur les violations actuelles du droit au logement des familles de disparus en Algérie.

Par ailleurs, la première réunion du Sous-comité « Dialogue politique, sécurité et droits de l'Homme », institué dans le cadre des accords d'association UE/Algérie lors du dernier Conseil d'association de juin 2011, se tiendra à Alger le 3 octobre 2011. Le CFDA, en partenariat avec le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH) et d'autres organisations membres, la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (La LADDH) et le Syndicat autonome de l'Administration publique (SNAPAP), ont adressé aux ambassadeurs de l'Union Européenne à Alger, [un mémorandum des violations des droits de l'Homme en Algérie](#). Les organisations signataires du mémorandum ont particulièrement insisté sur la nécessité de soulever les points mentionnés lors de la réunion du sous-comité mais également d'organiser une consultation avec la société civile en amont. Le mémorandum a été bien reçu par les ambassadeurs de l'UE et une consultation avec la société civile a effectivement eu lieu la dernière semaine de septembre.

#### Invitations à des séminaires et conférences

Sos Disparus a participé à [l'Université d'été de la Fondation Ebert](#) organisée du 14 au 18 septembre à Oran. La représentante de Sos Disparus est intervenue l'après-midi du 15 sur le thème de la liberté associative en Algérie et a exposé, dans le cadre d'une séance sur la liberté d'association, l'historique et l'expérience de Sos Disparus en tant qu'association de familles de disparus et les obstacles imposés à sa constitution légale en Algérie.

Le CFDA a par ailleurs été représenté par Nassera Dutour à un Séminaire sur « Enfants et femmes de la planète, acteurs d'un futur humain » organisé par le Centre Badulcci en Italie du 29 septembre au 2 octobre. Elle y a parlé de son expérience de mère de disparu et de sa vie de militante pour les droits des familles de disparus et l'UE et le respect des droits de l'Homme en Algérie.

#### Visites au bureau de SOS DISPARUS

Tout au long de l'été, les bureaux de Sos Disparus à Alger ont reçu de nombreuses visites de journalistes de médias nationaux et étrangers (BBC, Arte). Des chercheurs en sociologie ont également demandé à être reçu à Sos Disparus pour s'informer du travail de l'association dans le cadre de recherches sur les mouvements sociaux en Algérie. Enfin des ONG et associations étrangères en mission à Alger ont-elles aussi été reçues au bureau de Sos Disparus qui leur ont en plus une référence sur la situation des droits de l'Homme en Algérie.



Reportage d'Arte sur les familles de disparus en Algérie - 16 septembre 2011

### COMMUNIQUÉS :

[Droit de réponse : L'ENTV prône le discours unique](#)

[Algérie : Halte au harcèlement des militants syndicaux](#)

[Tous contre l'impunité en Algérie : Le CFDA encourage toutes les initiatives pacifiques de protestation contre la charte](#)

### REVUE DE PRESSE

[Revue de presse juillet 2011](#)

[Amine a disparu pendant le mois de Ramadan 1997... Interview de madame Youssoufa Fatima présidente de Sos Disparus](#)

[Revue de presse septembre 2011](#)

[Les familles de disparus en Algérie - Reportage d'Arte - 16 septembre 2011](#)

### CFDA CONTACTS

148 rue du Fbg Saint Denis  
75010 Paris

T: 00 33 (0)1 43 44 87 82

F: 00 33 (0)1 43 44 87 82

M: cfda@disparus-algerie.org

[www.algerie-disparus.org](http://www.algerie-disparus.org)

### VOTRE INSCRIPTION

Si vous désirez vous désinscrire de la newsletter

veuillez cliquer [ici](#)